



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Arménie

Question écrite n° 17417

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la question du Karabakh : durant l'ère soviétique, cette région que Staline avait donnée à l'Azerbaïdjan en juillet 1921 avait malgré tout obtenu le statut de république autonome, c'était déjà un acte de reconnaissance des particularités historiques, religieuses, culturelles et ethniques de cette région ; en 1988, avant que cette question ne devienne un conflit armé, la population du Karabakh a tout d'abord organisé de manière pacifique et démocratique un référendum ou plus de 75 p. 100 des habitants de cette région ont souhaité le détachement de l'Azerbaïdjan. La réponse des Azeris fut les pogroms d'Arméniens de Bakou et de Soumgait et l'agression militaire de la population du Karabakh ; aujourd'hui le Karabakh a pris les dispositions nécessaires à la sécurité de sa population. L'Arménie et le Karabakh sont deux États indépendants, ayant chacun un gouvernement et une armée distincts. Le conflit du Karabakh est une affaire de droit de l'autodétermination d'un peuple qui n'oppose que le Karabakh à l'Azerbaïdjan. Il lui demande : 1/ En quoi les succès des troupes du Karabakh justifient-ils le blocus qu'impose la Turquie à l'Arménie ? Si demain un conflit grave naissait entre le Québec francophone et le reste du Canada anglophone, la France affamerait-elle pour autant l'Angleterre ? 2/ Le Karabakh a-t-il le droit de défendre sa terre, sa culture, sa religion et son peuple face à l'agresseur Azeri ? 3/ Pourquoi la France, pays berceau des droits de l'homme et de la démocratie, s'oppose-t-elle à la volonté légitime du peuple du Karabakh à l'autodétermination ? 4/ Comment la France peut-elle entretenir un « dialogue politique » et rechercher des « solutions négociées » avec la Turquie et l'Azerbaïdjan, États qui pratiquent le terrorisme d'État sur leurs ressortissants et voisins en agressant, affamant et tuant des populations civiles et qui bafouent ouvertement les droits de l'homme ? 5/ La centrale de Medzamor assurait la moitié des besoins énergétiques de l'Arménie. Aucune énergie de substitution n'atteindra ce taux. Face au drame économique (arrêt quasi total de l'outil de production), au drame écologique (baisse du niveau du lac de Van, déforestation) et au drame humain (chômage, froid, faim), il ne fait aucun doute que l'Arménie optera pour la réouverture de cette centrale, quitte à prendre le risque d'un incident nucléaire. Seule la levée du blocus de l'Arménie permettrait la fermeture définitive de Medzamor. Quelles sont les mesures concrètes prises dans ce sens par la France et les pays du G 7 ? Il lui demande de faire connaître son avis sur les problèmes qu'il vient de lui soumettre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire sait l'intérêt particulier que la France porte à la crise du Haut-Karabakh. La France est l'un des membres les plus actifs du groupe de Minsk, créé en juin 1992 dans le cadre de la CSCE, qui recherche depuis une solution négociée à ce conflit. Celui-ci met en jeu le droit à l'autodétermination des Arméniens du Haut-Karabakh ainsi que celui à l'intégrité territoriale de l'État azerbaïdjanais, principes tous deux reconnus par le droit international et dont la conciliation est particulièrement difficile. La France attache une importance prioritaire au sort des populations civiles, durement éprouvées de part et d'autre par les combats et les blocus. Dans cet esprit, notre pays a entrepris de multiples démarches auprès de la Turquie, pour qu'il soit mis fin au blocus imposé à l'Arménie. La France a ainsi été à l'origine d'une démarche de l'Union européenne au printemps de l'année dernière, dont les premiers résultats n'ont malheureusement pu se concrétiser, en raison de l'offensive dans la région de Kelbadjar. La France a toujours appelé à un règlement pacifique de cette crise, en condamnant à la fois tout changement par la force des frontières existantes, mais aussi l'emploi de la violence

pour régler un conflit d'autodétermination. Une solution équitable et négociée doit être trouvée pour que toutes les populations concernées de cette région puissent vivre sur leur terre, dans le respect de leur langue, de leur culture et de leurs traditions. La France a noté avec satisfaction la conclusion d'un cessez-le-feu entre les parties, le 27 juillet, et leur engagement à trouver dans des délais rapides un accord global. Notre pays est prêt à y apporter tout le soutien nécessaire dans le cadre de la CSCE. La France ne s'oppose pas à l'autodétermination du peuple du Haut-Karabakh. Elle constate seulement qu'aucun État, y compris la République d'Arménie, n'a reconnu son indépendance. Elle se ralliera à toute solution acceptée par les parties en présence. Elle estime toutefois que la difficile question du statut de la région ne saurait être réglée qu'au terme des négociations dont la conférence internationale de Minsk, prévue sous les auspices de la CSCE, pourrait être le point final. Il s'agit cependant, pour l'heure, de rétablir la confiance entre les parties afin d'instaurer un processus de paix efficace. La France contribue par tous les moyens en sa possession au rétablissement de la paix, en maintenant un dialogue avec les États de la région, y compris la Turquie et l'Azerbaïdjan. C'est à travers son impartialité reconnue qu'elle peut jouer un rôle constructif et apprécie de toutes les parties en présence. Quant au problème de la centrale nucléaire de Medzamor, en Arménie, il retient toute l'attention de la France, qui ne reconnaît pas les difficultés considérables que le peuple arménien rencontre dans le domaine énergétique. Notre pays a tâche de lui apporter une aide à travers le développement des capacités de stockage et des énergies alternatives. Un séminaire franco-arménien sur les problèmes énergétiques vient de se tenir à Erevan avec notre soutien. Enfin, la France a contribué, l'hiver dernier, au chauffage des écoles arméniennes. Le retour de la stabilité en Géorgie devrait permettre d'enregistrer des progrès dans un avenir proche, avec le rétablissement d'approvisionnements normaux. Les avancées récentes dans les négociations de paix sur le Haut-Karabakh conduiront, nous le souhaitons vivement, à une levée des blocus qui serait particulièrement appréciable dans le domaine énergétique. C'est pourquoi la France, comme ses autres partenaires du G 7, maintient ses réserves sur le redémarrage de la centrale de Medzamor, qui appartient à une catégorie de centrales dont les sommets de Munich et de Tokyo ont réclamé l'arrêt le plus rapide possible, compte tenu des risques qu'elles font peser sur les populations et des conséquences incalculables de possibles incidents. La France souhaite toutefois que l'Arménie puisse trouver auprès de la communauté internationale, et spécialement du G 7, toute la compréhension nécessaire pour ses difficultés actuelles, si elle adopte l'attitude responsable et courageuse que nous attendons d'elle.

Données clés

Auteur : [M. Labaune Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17417

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3962

Réponse publiée le : 29 août 1994, page 4355